

REGLEMENT 2021

L'Association du Marathon organise le 3 OCTOBRE 2021 - 4 épreuves sur route.

DESCRIPTION DES EPREUVES

1 - SEMI MARATHON DE NORMANDIE COURSE et MARCHÉ

Participation : Le semi-marathon est ouvert aux coureurs nés en 2003 et avant, ainsi qu'aux coureurs handisports.

Pour le MARCHÉ 21.1. KMS, le temps maximum requis est 3 Heures.

PARCOURS : Le parcours de 21km100 est mesuré conformément au règlement de la F.F.A. Tout athlète participant doit être muni d'un dossard officiel (ni plié, ni découpé). Le non respect de ces dispositions entraînera la disqualification du coureur concerné. En application du règlement de la F.F.A., tout accompagnateur, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification du concurrent. Les décisions du juge-arbitre, assisté de juges officiels de course pour la régularité des épreuves, seront sans appel. Des commissaires de course épaulés par les forces de gendarmerie et de police, seront disposés sur le parcours pour veiller à la sécurité des coureurs.

KILOMETRAGE – RAVITAILLEMENT – TEMPS LIMITE : chaque kilomètre est indiqué, un ravitaillement- épongeage est organisé tous les 5 kilomètres. **Tout coureur passant à mi-course en plus de 1h30 sera mis hors course et conduit à l'arrivée par l'organisation.**

Assistance médicale : une assistance médicale avec médecins et kinés est assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'une des épreuves ;

VESTIAIRES : Du fait d'un départ / arrivée au STADE OCEANE, **aucun sac consigne ne sera remis avec le dossard.**

RECOMPENSES : grille des prix consultable sur le site.

www.marathondenormandie.com

2 - 10 kms COURSE

Epreuve ouverte aux athlètes nés en 2005 et avant. Départ au STADE OCEANE et arrivée au STADE OCEANE Le Havre. Parcours sur le site : www.marathondenormandie.com

3 - 10 KMS MARCHÉ :

Epreuve ouverte aux athlètes nés en 2005 et avant. Départ au STADE OCEANE et arrivée au STADE OCEANE Le Havre. Parcours sur le site : www.marathondenormandie.com

INSCRIPTION - CERTIFICAT MEDICAL - ANNULATION

Aucune inscription par téléphone ou télécopie ne sera retenue, seule celle adressée, par courrier au siège de l'association ou faite en ligne sera prise en compte.

Pour les semi-marathons course et marche, le 10 kms Course et le 10 kms Marche, seuls les bulletins d'inscription accompagnés soit du certificat médical **daté de moins d'un an à la date de l'épreuve** ou de sa photocopie seront pris en compte. Les dossards sont à retirer au Havre, au village marathon au STADE OCEANE, le samedi 2 octobre 2021 de 10 H à 17 H. Aucun dossard ne sera expédié par courrier. Pour les coureurs qui en feront la demande écrite lors de leur inscription, le retrait du dossard pourra se faire sur le site du départ au STADE OCEANE **le Dimanche matin à compter de 7 H 45** . Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas de force majeure, de catastrophes naturelles, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'une ou l'autre des épreuves sans donner lieu à un quelconque remboursement. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

- 1° - en ligne **Vendredi 1er OCTOBRE 2021 (8 Heures)**
- 2° - par courrier **à l'association avant le Vendredi 1er OCTOBRE 2021**
- 3° - au STADE OCEANE LE HAVRE **Samedi 2 OCTOBRE 2021 (toutes les épreuves)**

Pour les 4 épreuves : AUCUNE INSCRIPTION LE DIMANCHE MATIN

CERTIFICAT MEDICAL :

Condition obligatoire pour participer à une compétition :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du code du Sport, que les participants sont :

- Titulaires d'une licence Athlé compétition, d'une licence Athlé Running, d'une licence Athlé Entreprise, ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Ou titulaires d'une licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du Sport délivrée par une Fédération uniquement agréée et **sur laquelle doit apparaître, par tous moyens la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.**
- Ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'USGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.
- Ou **pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.** Ce document sera conservé en original ou en photocopie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présence du certificat médical.

PARTICIPATION DES MINEURS :

L'autorisation parentale est obligatoire et doit être signée par l'un des parents pour que l'enfant mineur puisse participer à la compétition.

REMISE DES PRIMES :

La prime sera transmise, par courrier à l'adresse du coureur primé, qui devra retourner le récépissé daté et signé à l'Association du marathon, et cela sans attendre le résultat du contrôle anti-dopage, qui pourrait le concerner. En cas de contrôle positif du coureur, ce dernier restituera le montant de la prime perçue à l'organisateur.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

En cas de contrôle antidopage, les coureurs désignés seront pris en charge par le responsable fédéral assisté d'escortes depuis la ligne d'arrivée jusqu'au point de contrôle médical ; la cérémonie protocolaire étant prioritaire.

Pour les mineurs une attestation doit être également signée par l'un des parents afin que le mineur puisse être présent au contrôle antidopage

TARIF :

Voir le bulletin d'inscription pour la reprise des éléments du tarif par épreuves.

CLASSEMENT :

Tous les résultats seront consultables sur le site.

DROIT A L'IMAGE :

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs du semi-marathon de Normandie, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au semi-marathon ou aux épreuves associées. Ceci concerne les supports y compris documents promotionnels et publicitaires ainsi que les livres publiés dans le monde entier pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par notre intermédiaire, ils peuvent être amenés à recevoir les propositions d'autres associations ou sociétés commerciales. Pour refuser ce démarchage, il est nécessaire de nous écrire en indiquant nom, prénom, adresse et numéro de dossier.

ASSURANCE :

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L.321-4 du code du sport). L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.